



BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Conseil d'administration du 18 décembre 2025

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL 3

2026 : UN BUDGET MAITRISE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT 3

 Équilibre du budget principal 2026 4
 La section de fonctionnement 6
 La section d'investissement 11

BUDGET ANNEXE 12

2026 : LE SCHÉMA RÉGIONAL SE DEPLOIE 12

 Équilibre du budget annexe 2026 13
 Dépenses de fonctionnement 14
 Recettes de fonctionnement 15

BUDGET PRINCIPAL

2026 : UN BUDGET MAITRISÉ DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Au moment du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2025, le Conseil d'administration a confirmé ses exigences d'un rôle central du Centre de Gestion de Loire Atlantique à l'échelle départementale avec un rayonnement de coordination régionale en matière de politique des ressources humaines.

Le conseil d'administration, tout en soulignant les délicats équilibres à tenir dans la période budgétaire incertaine, a décidé de maintenir pour la dernière année du mandat la trajectoire choisie depuis 2021.

Ainsi, cinq priorités guident la construction budgétaire 2026 :

- Confirmer la présence des équipes du Centre de Gestion sur le territoire en coopération étroite avec les parties prenantes
- Accroître la professionnalisation des offres de service et leur diversité dans le champ de nos compétences RH
- Développer les compétences et la connaissance collective autour de la santé au travail
- Poursuivre la modernisation et la structuration de l'organisation interne au CDG
- Poursuivre la mise en mouvement régionale

Grâce à une dynamique de recettes préservée (+4,4%) et à la maîtrise des dépenses courantes (+2,1% de croissance des dépenses), le budget de fonctionnement est estimé à 11 714 600 € et l'épargne brute à 130 200 €. La trajectoire financière du Centre de gestion reste maîtrisée et équilibrée tout en faisant l'objet d'une vigilance accrue.

N.B. : Afin de fiabiliser les comparaisons de budget primitif à budget primitif, la recette de 450 000 € liée au projet de vente des locaux Le Bizet, initialement inscrite au BP2025 et passée au BS en écriture d'ordre, a été neutralisée dans le présent rapport.

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Fonctionnement : 11 714 600 €

Charges de personnel :

9 248 800 €

dont emplois permanents :

7 453 200 €

dont missions temporaires :

1 087 000 €

Produit des activités :

10 932 700 €

Charges à caractère général :

1 692 800 €

Autres charges de gestion courante :

636 800 €

Charges financières : 1 000 €

Charges exceptionnelles : 5 000 €

Provisions : 1 000 €

Dotation aux amortissements 125 000 €

Virement à la section d'investissement :
4 200 €

Dotations, subventions et
participations :

480 900 €

Atténuations de charges : 301 000 €

Investissement : 587 200 €

Immobilisations incorporelles :
73 500 €

Virement de la section de fonctionnement :
4 200 €

Immobilisations corporelles :
106 000 €

Dotation aux amortissements : 125 000 €

Remboursement du capital de la dette :
33 340 €

Dotations (FCTVA) : 8 000 €

 Dépense ou recette réelle

 Dépense ou recette d'ordre

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 11 714 600 €, soit une hausse de 0.36% par rapport au BP 2025, hors résultat reporté.

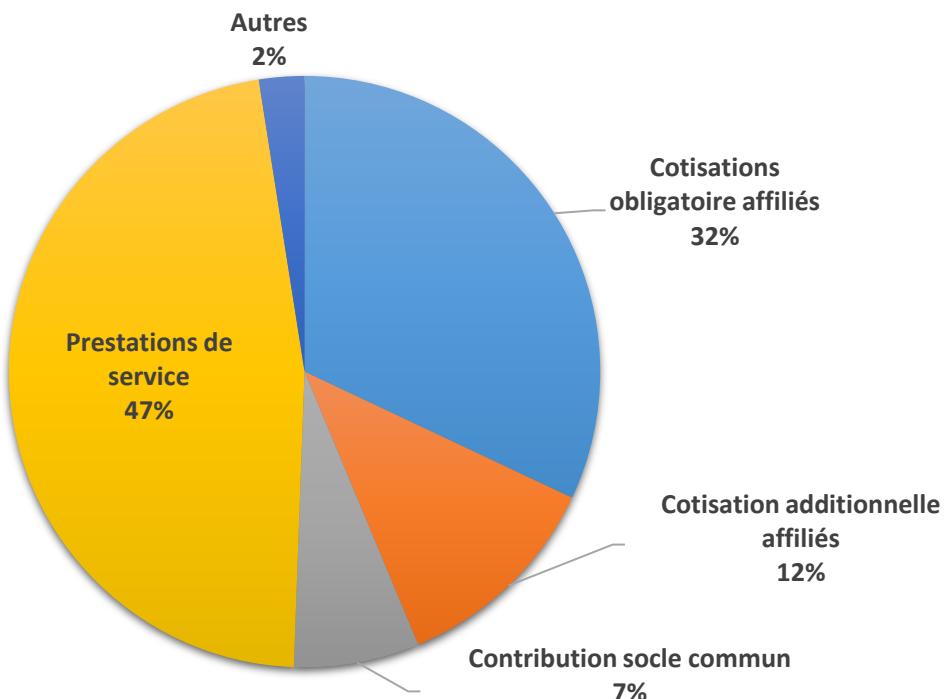
Les recettes réelles de fonctionnement

Les **recettes réelles de fonctionnement** de l'exercice représentent **11 714 600 €**, en croissance de 42 540 € par rapport au BP2025, soit une croissance de 0.36%.

	BP2025	BP2026	Déférence	Variation
013 - Atténuation de charges	104 600 €	301 000 €	196 400,00 €	187,76%
70 - Produit des activités	10 704 860 €	10 932 700 €	227 840,00 €	2,13%
74 - Dotations, subventions et participations	412 600 €	480 900 €	68 300,00 €	16,55%
77 - Produits exceptionnels	450 000 €	- €	-450 000,00 €	
Recettes réelles	11 672 060,00 €	11 714 600,00 €	42 540,00 €	0,36%

Le produit des activités, estimé à 10 932 700 €, représente 93 % des recettes.

Il se décompose entre les cotisations et contribution d'une part, et les recettes issues des prestations de service facturées d'autre part.



La part des **cotisations et contributions**, estimée à 5 550 000 €, progresse de 2,7 % et reste légèrement majoritaire au sein du chapitre 70 (50,6%). Elle représente 47 % des recettes totales.

	BP2025	BP2026	Variation	Différence	
Cotisations obligatoire affiliés	3 390 000 €	3 500 000 €	3,24%	110 000 €	32,01%
Cotisation additionnelle affiliés	1 270 000 €	1 300 000 €	2,36%	30 000 €	11,89%
Contribution socle commun	725 000 €	750 000 €	3,45%	25 000 €	6,86%
Cotisations et contribution	5 385 000 €	5 550 000 €	3,06%	165 000 €	50,77%

Leur évolution est assise sur une hypothèse d'augmentation de leur assiette – la masse salariale des collectivités et établissements publics affiliés ou adhérents au socle commun – de 3% prenant en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) et la hausse des cotisations CNRACL.

En parallèle, les recettes des **prestations de service** facturées sont estimées à **5 111 400 €**. Elles représentent ainsi 47% du produit des activités (chapitre 70) et 43% des recettes réelles.

Le léger retrait observé par rapport à 2025 (-0,4% soit – 22 160 €) s'explique par une baisse des recettes concours de 164 000 €, répartie entre :

- Une baisse de 144 000 € des participations des autres centres de gestion aux frais d'organisation des concours (152 900 €), l'année 2025 ayant pour des raisons de calendrier cumulé des remboursements de concours relevant de deux exercices ;
- Une baisse des coûts lauréats à percevoir (- 20 000 €), recette par nature difficile à anticiper.

En contrepartie, les deux principaux postes de recettes de prestation restent dynamiques :

- La cotisation santé au travail est estimée à 2 250 000 € (+100 000 €, liés à l'évolution mécanique de l'assiette de cotisation).
- Les recettes liées aux missions temporaires sont évaluées à 1 200 000 €, en augmentation de 80 000 €, anticipant de manière prudente les premiers effets de la réorganisation de la direction Attractivité de l'Emploi et Transition des Organisations.

Parmi les autres recettes de prestation, on notera la légère diminution des prestations d'archivage (- 18 000 € pour un total de 415 000 €). La prestation paie connaît elle aussi un recul de 37 000 € dû à des sorties de collectivités, avec des recettes totales prévues à hauteur de 308 000 €.

Le produit des services est complété par :

- Les remboursements du COS44 pour la mise à disposition de personnel
- Les remboursements du budget annexe régional pour les charges de personnel affectées
- Les remboursements de la Caisse des dépôts et consignations pour le fonctionnement du conseil médical et les prestations retraites (13 000 €).

Les **dotations, subventions et participations** sont estimées à **480 900 €**, en hausse de 16 % par rapport au BP 2025 (+68 300 €). La contribution des collectivités à la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi augmente fortement (184 300 € soit +105 100 €), avec 9 agents concernés par ce dispositif en 2026 suite à la fermeture d'un service. De même, le remboursement des concours par le budget régional augmente au regard des concours organisés (295 100 €, soit + 83 200 €).

Enfin, les **atténuations de charges** affichent une augmentation de 196 400 € par rapport au BP 2025, principalement du fait d'un dossier de remboursement de salaire en cours auprès de notre assureur du risque statutaire.

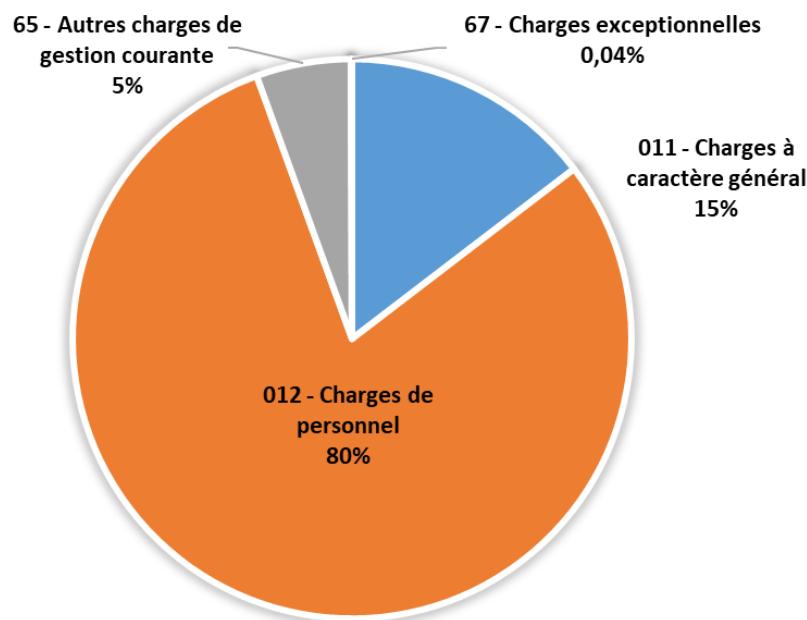
On gardera en mémoire la vente en cours des locaux Le Bizet, qui devrait se solder par une recette exceptionnelle en cours d'exercice.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont estimées à 11 585 400 €, en hausse de 2,1 %.

Chapitre budgétaire	BP2025	BP2026	Différence	Variation
011 - Charges à caractère général	1 789 069,00 €	1 692 800,00 €	- 96 269,00 €	-5,38%
012 - Charges de personnel	8 851 160,00 €	9 248 800,00 €	397 640,00 €	4,49%
65 - Autres charges de gestion courante	699 400,00 €	636 800,00 €	- 62 600,00 €	-8,95%
66 - Charges financières	1 457,00 €	1 000,00 €	- 457,00 €	-31,37%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	0,00%
68 - Provisions	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Dépenses réelles	11 346 086,00 €	11 585 400,00 €	239 314,00 €	2,11%

La répartition entre les différents chapitres budgétaires reste sensiblement identique au budget 2025.



Les **dépenses consacrées au personnel** représentent 9 248 800 € (+4,5%), dont :

Les **emplois permanents** du Centre de gestion, représentent 64% des dépenses réelles de fonctionnement, soit 7 453 200 €. L'augmentation de la masse salariale de ces emplois s'explique ainsi :

- +1% lié à la hausse des cotisations CNRACL (+75 000 €),
- +0,7% lié au GVT (53 000 €).
- + 0,8% lié à l'évolution des moyens et compétences (53 700 €).

Les **missions temporaires** représentent 9% des dépenses de fonctionnement, soit **1 087 000 €** en 2026, avec un effectif variable en nombre d'agents comme en équivalent temps plein (ETP). La recette prévisionnelle correspondante, incluant les frais de structures et de pilotage du centre de gestion, est établie à 1 200 000 €.

Les 7% restants de la masse salariale, soit 567 500 €, concernent :

- les **fonctionnaires momentanément privés d'emploi**, (140 800 €), en augmentation de 167% du fait de la suppression d'un service dans une collectivité (cf supra). Ces salaires sont entièrement couverts par les contributions des collectivités et établissements employeurs d'origine de ces agents.
- les **personnels vacataires** : les médecins qui instruisent les dossiers et participent aux séances du conseil médical, les membres des jurys de concours, les médiateurs et les déontologues. Ces vacations représentent 426 700 €, en augmentation de 24% du fait de l'organisation de concours et examens nécessitant des jurys nombreux : assistants d'enseignements artistiques, ingénieur, sergent de sapeur-pompier.

S'ajoutent enfin l'assurance des risques statutaires et la médecine du travail pour un montant de 141 100 €.

Les autres dépenses atteignent 2 336 000 €, en baisse de 6,3%, soit -158 300 €. Elles se répartissent entre :

- Les charges à caractère général : 1 292 800 €, en baisse de 2%
- Les autres charges de gestion courantes : 636 800 €, en diminution de 16%
- Les charges financières et exceptionnelles, résiduelles : 6000 €

Cette diminution s'explique avant tout par **une maîtrise des dépenses courantes** avec une baisse de 54 000 € (1 394 000 €) correspondant à une optimisation de l'organisation. Cela concerne notamment les dépenses de communication : 147 000 €, en baisse de 21 600 €.

Les **dépenses directement rattachées aux prestations** (hors masse salariale) diminuent : les honoraires d'expertise médicale sont réajustés par rapport au réalisé (60 000 €, soit - 20 000 €). Surtout les dépenses d'organisation de **concours** diminuent, avec un budget de 203 300 €, en baisse de plus de 81 000 € par rapport au BP 2025, lié au calendrier et à la typologie des concours organisés en 2026.

La **capacité à financer les projets planifiés** en 2026 est préservée :

- Recours au vote électronique pour les élections professionnelles et du conseil d'administration : 80 000 €
- Audit et renforcement de la sécurité informatique : 45 000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires : 15 000 €
- Entretien des toitures : 11 000 €
- Actualisation du document unique : 15 000 €
- Fin du projet site Internet : 10 000 €

Une épargne préservée

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute. Une fois déduit le remboursement en capital de la dette, on obtient l'épargne nette, épargne réellement disponible pour autofinancer le programme d'investissement ou abonner les excédents pour la réalisation des projets futurs.

	BP2025	BP2026
Recettes courantes de fonctionnement	11 672 060 €	11 714 600 €
Dépenses courantes de fonctionnement	11 339 629 €	11 578 400 €
Epargne de gestion courante	332 431 €	136 200 €
Recettes financières		
Charges financières et provisions	1 457 €	1 000 €
Recettes except		
Charges except	5 000 €	5 000 €
Epargne brute	325 974 €	130 200 €
Remboursement du capital de la dette	33 340 €	33 340 €
Epargne nette	292 634 €	96 860 €

L'épargne brute reste préservée à hauteur de 129 200 €, avec néanmoins un virement à la section d'investissement minimal, estimé à 4 200 €, qui souligne la fragilité des équilibres et la vigilance nécessaire dans la construction des équilibres.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 212 840 €. Elles intègrent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

	BP2025	BP2026	Différence	Variation
Emprunts	33 340 €	33 340 €	- €	0,00%
Immobilisations incorporelles	50 000 €	73 500 €	23 500,00 €	47,00%
Immobilisations corporelles	203 800 €	106 000 €	- 97 800,00 €	-47,99%
Dépenses réelles	287 140,00 €	212 840,00 €	- 74 300,00 €	-25,88%

En corrélation avec la raison d'être et les missions du Centre de gestion, ses **dépenses d'équipement** restent modestes et représentent **179 500 €**.

Les **dépenses de travaux et de mobilier** sont estimées à **59 500 €**. Cette somme à vocation à couvrir des travaux divers et imprévus, des aménagements mineurs (réfection cage d'escalier, petit mobilier...).

Le **système d'information** mobilise au global **75 000 €** dont 55 000 € pour la refonte du site intranet.

Enfin, **60 000 €** sont dédiés au **renouvellement de la flotte automobile** pour l'acquisition de véhicules et de vélos électriques.

Le remboursement en capital de la dette est stable, à 33 340 €, du fait d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté auprès de la Banque Postale au taux fixe de 1,12%.

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se limitent comme pour les exercices précédents au FCTVA, avec un montant estimé à 8 000 €.

BUDGET ANNEXE

2026 : LE SCHÉMA RÉGIONAL SE DÉPLOIE

Lors du débat d'orientation budgétaire du 13 novembre 2025, il a été souligné que l'année 2026 marquera la concrétisation et l'approfondissement des projets et des réflexions engagées à l'échelle régionale autour des quatre axes stratégiques du schéma de coordination, mutualisation et spécialisation.

● Axe 1 – Promouvoir et renforcer l'attractivité et la performance de l'emploi public territorial

- Poursuivre le déploiement de la formation au secrétariat général de mairie sur le territoire régional
- Approfondir les actions communes de promotion de l'emploi territorial, notamment à travers les partenariats avec les acteurs de l'éducation
- Organiser l'édition 2026 de la conférence régionale de l'emploi territorial

● Axe 2 – Accompagner les parcours dans l'emploi public

- Poursuivre l'organisation mutualisée de concours à l'échelle régionale et inter-régionale

● Axe 3 – La Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Piloter le déploiement des contrats prévoyance
- Mettre en place les contrats groupes en matière de couverture des risques santé
- Déployer le dispositif de signalement

● Axe 4 – Faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales en soutenant leur sécurisation

Les principes de proximité, de solidarité territoriale, de complémentarité et d'expérimentation sont au cœur de la mise en œuvre de ce plan d'action.

C'est dans cette perspective qu'est proposé le budget primitif 2026 du budget annexe, à hauteur de 1 868 700 €.

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE 2026

Fonctionnement : 1 868 700 €

Charges à caractère général :
1 462 200 €

Produit des activités :
1 545 700 €

Charges de personnel : 404 500 €

Dotations et participations :
323 000 €

Autres charges de gestion : 1 000 €

Charges exceptionnelles : 1 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** accompagnent la montée en puissance de l'action régionale avec une hausse de 24% par rapport au BP 2025, les portant à **1 868 700 €**.

	CHAPITRES	BP2025	BP2026	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 391 701,00	1 462 200,00	5,07%
<i>dont</i>	<i>Concours</i>	1 228 501,00	1 153 200,00	-6,13%
	<i>Schéma régional</i>	25 000,00	21 000,00	-16,00%
	<i>CRET</i>	8 200,00	12 500,00	52,44%
	<i>Emploi</i>	11 000,00	25 000,00	127,27%
	<i>PSC</i>	57 000,00	52 500,00	-7,89%
	<i>Dispositif de signalement</i>	60 000,00	142 000,00	136,67%
	<i>SGM</i>	2 000,00	56 000,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL	135 000,00	404 500,00	199,63%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 000,00	1 000,00	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	1 000,00	-50,00%
	TOTAL DEPENSES	1 529 701,00	1 868 700,00	22,16%

Les **charges à caractère général** connaissent une augmentation de 5.07% reflétant principalement le lancement du dispositif de signalement (142 000 €) et la prise en charge des frais pédagogique du dispositif de formation au métier de secrétariat général de mairie (56 000 €).

A l'inverse, bien que restant le poste principal de dépense (1 153 200 €), les dépenses des concours diminuent (- 75 300 €). Le versement du transfert de la dotation CNFPT au budget annexe interrégional grand ouest, adossé au CDG35, en représente 65%. Il est estimé pour 2026 à 754 300 €, en baisse de 21 400 €. Il est à noter que chaque année, la somme réellement mobilisée par ce budget est inférieure à la prévision, ce qui explique des résultats d'exercice le plus souvent améliorés par rapport au résultat estimé au budget primitif.

Les remboursements des frais d'organisation de concours représentent 203 100 € répartis sur deux concours : rédacteur principal de deuxième classe (session 2022) pour 75 600 € au bénéfice du Centre de gestion de la Sarthe et éducateur de jeunes enfants (session 2024) pour 127 500 € au bénéfice du Centre de gestion de Loire-Atlantique.

Les autres postes constituant les charges à caractère général supportent la mise en œuvre du plan d'action du schéma régional. Illustrant la montée en puissance de ces actions, ils sont en augmentation :

- Le cycle de **formation au métier de secrétariat général de mairie** se poursuit sur l'année 2026 (56 000 €)
- **La couverture santé** (52 500 €) : le lancement du contrat groupe à l'échelle régionale nécessite une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation de la consultation ainsi que l'appui à la coordination régionale.
- La mise en place du **dispositif de signalement** est estimée à 142 000 €.

- Une étude pour initier une **démarche de pilotage des données, encadrement des usages de l'intelligence artificielle et cas d'usage à mettre en commun à l'échelle régionale** est également planifiée (25 000 €)
- **Conférence régionale de l'emploi territorial (12 500 €)**

Enfin, une enveloppe de 21 000 € est prévue pour les frais liés à la coordination de l'action régionale et au pilotage de la mise en œuvre du schéma : communication, frais de déplacement et de réception.

Pour 2026, ainsi que le prévoit l'avenant au schéma régional conclu en 2025, le budget régional prend en compte le remboursement du temps passé par les équipes des centres de gestion au pilotage et à la mise en œuvre de l'action régionale. Cette enveloppe, estimée à 200 000 €, vient s'ajouter au remboursement des postes dédiés au schéma régional, soit 1,5 équivalent temps plein portés par le budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique (204 500 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	BP2025	BP2026	Variation
70	PRODUITS DES ACTIVITES	1 287 600,00	1 545 700,00	20,05%
	Concours	1 173 600,00	1 403 900,00	
	FMPE	114 000,00	141 800,00	
74	DOTATIONS - PARTICIPATIONS	242 101,00	323 000,00	
	TOTAL DEPENSES	1 529 701,00	1 868 700,00	22,16%

Les recettes de fonctionnement du budget annexe reposent avant tout sur la **dotation du CNFPT**, qui représente, pour 2026, **1 533 000 €, en hausse de 24 %** par rapport à 2025. Le montant de ce transfert correspond à un pourcentage de la cotisation obligatoire perçue par le CNFPT sur l'exercice n-2. Sa hausse s'explique par une assiette de cotisation calculée sur 13 mois de cotisation en 2026 et 11 mois en 2025.

Outre cette dotation, les recettes du budget annexe comptent le **remboursement des couts lauréats** par les centres de gestion, estimés pour 2026, à 12 700 €.

Afin d'équilibrer le budget, celui-ci intègre enfin une **participation des centres de gestion**, d'un montant de **323 000 €**, qui correspond à la couverture du déficit prévisionnel de l'exercice et qui sera effacée lors de la reprise des excédents antérieurs, lors du vote du budget supplémentaire.